

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
quorum : 12
présents : 19
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le : 29 novembre à dix-neuf heures trente
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MEDARD-D'EYRANS
dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**,
au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian
TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2023

OBJET : Tarifs jeunesse 2024

PRESENTS :

M. TAMARELLE Christian, Mme SABY Nadia, M. BARROUILHET Pascal,
Mme GERARD Laure, M. CHEVALIER Bernard, Mme COMPAN Ingrid,
M. BOUYSSOU Philippe, Mme ALCALA Nathalie, M. BERLAND Lionel,
Mme LAURONCE Stéphanie, M. BALLION Vincent, Mme MELSBACH Véronique,
M. KERHOAS Pascal, M. VITRAC Xavier, Mme DETAEVERNIER Céline,
Mme DOMINGO Caroline, M. LABESQUE-FAURÉ Julien, Mme TILLOT Cécilia,
M. BOUREAU Pierre,

REPRESENTES :

Mme FARRÉ Anne-France a donné pouvoir à M. TAMARELLE Christian,
Mme HALLOUCHE Nahema a donné pouvoir à Mme MELSBACH Véronique,

ABSENTS : M. MARINHO Joao,

M. Lionel BERLAND est nommé secrétaire de séance.

La commission jeunesse propose une mise à jour des tarifs « jeunesse » applicable au 01/01/2024.
Les tarifs « jeunesse » proposés sont les suivants :

	ADOLESCENTS			
	nb enfants	taux effort	prix mini en euros	prix maxi en euros
journée activité	1	0,41	9,20	12,65
	2	0,31	9,20	12,65
	>=3	0,21	9,20	12,65
camp surf	1	5,79	130	143
	2	4,38	130	143
	>=3	2,97	130	143
Week-end ski	1	4,35	97,50	110,50
	2	3,29	97,50	110,50
	>=3	2,23	97,50	110,50
camp montagne	1	2,67	60	72
	2	2,02	60	72
	>=3	1,37	60	72
bivouac	1	1,60	36	48
	2	1,21	36	48
	>=3	0,82	36	48

.../...

accueil de loisirs-journée maternelle et primaire			
nb enfants	taux effort	prix mini en euros	prix maxi en euros
1	0,31	4,60	12,65
2	0,26	4,60	12,65
>=3	0,2	4,60	12,65

En cas de PAI alimentaire (panier-repas), un euros en moins sur la journée

Camp primaire 3 jours : 45 euros

Camp primaire 4 jours : 50 euros

Maternelle (1 nuit au centre) : 10 euros

Il convient de rajouter à ces tarifs fixes (camp et/ou nuit au centre), le prix journée payé par les familles.

accueil de loisirs 1/2 journée-maternelle et primaire			
nb enfants	taux effort	prix mini en euros	prix maxi en euros
1	0,215	4,10	8,97
2	0,178	4,10	8,97
>=3	0,134	4,10	8,97

En cas de PAI alimentaire (panier-repas), un euros en moins sur la 1/2 journée

accueil périscolaire (matin soir) au ¼ d'heure			
nb enfants	taux effort	prix mini en euros	prix maxi en euros
1	0,01	0,18	0,42
2	0,009	0,18	0,42
>=3	0,007	0,18	0,42

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe en charge de la jeunesse, le Conseil Municipal décide :

-l'application des tarifs précédemment exposés à compter du 01/01/2024

Ces tarifs restent applicables jusqu'à prise d'une nouvelle décision et/ou délibération.

Vote : pour : unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Lionel BERLAND

Le Maire,
Christian TAMARELLE

